

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
39 21

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 29 JUIN 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

OBJET : Aide exceptionnelle à l'investissement en faveur des communes sinistrées par les incendies de l'été 2016 - 6ème répartition

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Les incendies de l'été 2016 ont touché gravement plusieurs communes de notre Département et dévasté des milliers d'hectares.

Face à l'ampleur des dégâts, le Département a souhaité mobiliser une aide financière exceptionnelle de 1 M€ pour aider les communes sinistrées.

Devant les difficultés rencontrées par les communes pour finaliser leurs plans de financement, le service départemental des communes a pris, à ma demande, l'initiative d'une coordination financière entre notre collectivité, la Région et la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Cette coordination a permis de débloquer les dossiers.

Parallèlement les services de l'Etat ont été saisis sur la nécessité de donner une suite rapide aux demandes de certaines communes qui souhaitent bénéficier d'une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) sur leur territoire.

Cette procédure leur permettrait d'intervenir avec cohérence et efficacité sur l'intégralité des massifs incendiés, y compris sur les propriétés privées sur lesquelles les propriétaires ne réalisent pas les remises en état. De plus cette DIG leur permettrait de percevoir aussi des subventions publiques pour ces travaux sur des terrains privés, ce qui n'est pas le cas actuellement.

En effet, sans une déclaration d'intérêt général des travaux, l'aide du Département ne peut se limiter qu'aux seules propriétés communales ou celles pour lesquelles les communes disposent d'une convention de gestion, à l'exemple des terrains du Conservatoire du Littoral.

Cinq répartitions, pour un montant total de 1 655 361 € ont été effectuées par les commissions permanentes des 16 décembre 2016, 31 mars, 30 juin, 17 octobre et 15 décembre 2017 au bénéfice des communes des Pennes-Mirabeau, Châteauneuf-les-Martigues, Ensues-la-Redonne, Martigues, Rognac et Vitrolles.

Il convient aujourd'hui d'examiner une sixième répartition pour les dossiers restants de la commune de Rognac qui ont été complétés.

L'incendie du 10 août 2016 a détruit près de 165 ha sur le territoire de la commune de Rognac.

Le passage du feu a aggravé les risques d'éboulements rocheux sur les terrains en pente surplombant le chemin de Sarragousse.

En conséquence, la commune de Rognac prévoit de sécuriser les terrains surplombant le chemin par des travaux de soutènement de blocs rocheux.

Une subvention exceptionnelle lui a été allouée lors de la commission permanente du 30 juin 2017 pour une première phase de travaux concernant des parcelles communales.

La présente demande porte sur une deuxième phase de travaux portant sur des parcelles communales et des parcelles appartenant à des propriétaires privés.

La commune a déposé auprès de la Préfecture une demande de déclaration d'intérêt général pour les travaux prévus sur des propriétés privées et démarrera ceux-ci lorsque l'arrêté de DIG aura été pris par le Préfet.

Le coût global de cette opération est estimé à 281 852 €HT.

Le plan de financement envisagé par la commune est le suivant :

- Conseil départemental : : 84 556 € (30%) ;
- Région : : 56 370 €(20%) ;
- Métropole : : 84 556 €(30%)
- Autofinancement communal : : 56 370 € (20%).

Par ailleurs, le chemin de Sarragousse a été endommagé par l'éboulement partiel d'un talus rocheux qui s'est produit suite à l'incendie.

Aussi, la commune de Rognac prévoit de remettre en état ce chemin par des travaux de réfection de chaussée, de déplacement des réseaux et de pose de glissières de sécurité.

Une subvention lui a été allouée lors de la commission permanente du 30 juin 2017 pour une première phase de travaux concernant des parcelles communales.

La présente demande porte sur une deuxième phase de travaux portant sur des parcelles communales et des parcelles appartenant à des propriétaires privés.

La commune a déposé auprès de la Préfecture une demande de déclaration d'intérêt général pour les travaux prévus sur des propriétés privées et démarrera ceux-ci lorsque l'arrêté de DIG aura été pris par le Préfet.

Le coût global de cette opération est estimé à 272 262 €HT.

Le plan de financement envisagé par la commune est le suivant :

- Conseil départemental : : 81 679 €(30%) ;
- Métropole d'Aix-Marseille-Provence : ... : 81 679 €(30%) ;
- Etat : : 54 452 €(20%) ;

- Autofinancement communal : : 54 452 €(20%).

Enfin, l'incendie a également aggravé les risques d'éboulement de blocs rocheux sur certaines parcelles dans le secteur entre la croix de Rognac et l'Oppidum. Des habitations sont menacées.

La commune souhaite sécuriser les zones concernées par des travaux de purge, de minage, et par l'installation d'écrans de protection.

Une subvention lui a été allouée lors de la commission permanente du 30 juin 2017 pour une première phase de travaux concernant des parcelles communales.

La présente demande porte sur une deuxième phase de travaux portant sur des parcelles communales et des parcelles appartenant à des propriétaires privés.

La commune a déposé auprès de la Préfecture une demande de déclaration d'intérêt général pour les travaux prévus sur des propriétés privées et démarrera ceux-ci lorsque l'arrêté de DIG aura été pris par le Préfet.

Le coût global de cette opération est estimé à 490 000 €HT.

Le plan de financement envisagé par la commune est le suivant :

- Conseil départemental : : 196 000 €(40%) ;
- Région : : 73 500 €(15%) ;
- Métropole d'Aix-Marseille-Provence : ... : 122 500 €(25%) ;
- Autofinancement communal : : 98 000 €(20%).

Le montant total de ces demandes d'aides exceptionnelles à l'investissement sollicitées par la commune de Rognac s'élève à 362 235 €, sur une dépense subventionnable globale de 1 044 114 €HT, conformément au détail joint en annexe 1.

Telles sont les raisons qui m'incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL